

JOURNAL D'AGRICULTURE.

Après avoir créé l'homme, Dieu le plaça dans le Jardin d'Eden pour le cultiver et le garder.—[Genèse, II, 15.]



Heureux les cultivateurs, s'ils savaient apprécier les avantages de leur condition.—[Virgile.]

Vol. 2 St. Hyacinthe,—Province de Québec,—Mercredi, 29 Mars 1871. No 24-25-26-27

Courrier de St Hyacinthe



Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois et sont de pas moins de 6 mois, strictement payables d'avance, Une augmentation de 33 1/2 p cent sera faite aux retardataires. Pour discontinuer il faut avoir payé tous arrérages, et donner un mois d'avis par écrit.

TARIF DES ANNONCES.

Première insertion, 8 cts. par ligne, chaque insertion subséquente, 2 cts. Adresses d'affaires, \$3 par année. Annonces Commerciales, et autres traitées de gré à gré.

JOURS DE PUBLICATION.—Edition semi-quotidienne, Mardi, Jeudi, Samedi Edition Hebdomadaire, Vendredi. *The Farmer's Journal*, Jeudi.

Le *Journal d'Agriculture* paraît le Mercredi de chaque semaine. Le prix de l'abonnement est de Un écu, ou 50 cts: d'avance. Pas d'avance \$1.

Camille Lussier, propriétaire-éditeur imprimeur; Bureaux-Imprimerie-résidence, maison H. J. Doherty, coin nord des rues Cascades et St. Hyacinthe, St Hyacinthe.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

3 fois par semaine, 12 mois, \$3, 6 m. \$1.50
do Et. Un. 12 mois \$4; 6 m. \$2
1 fois par semaine, 12 mois \$1.50, 6 m. 75c
do Et. Un. 12 mois \$2.00, 6 m. \$1
1 an d'avance, 1 f. par semaine Can. \$1
" " " " " E U \$2 g b
Farmer's Journal, 12 mois d'avance \$1
Toutes lettres, etc., doivent être adressées, (franc de Poru) comme suit.

CAMILLE LUSSIER,
Bureau du Courrier
St. Hyacinthe,
P. Q.

PROGRAMME DES OPERATIONS DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE BAGOT

ADOPTÉ PAR LE

BUREAU DES OFFICIERS ET DIRECTEURS DE LA SOCIÉTÉ

Le 25 Janvier 1871.

Le Comté est divisé en deux parties ainsi désignées :

" Division Numéro Un " et
" Division-Numéro Deux. "

La division numéro un comprend les paroisses de Ste. Rosalie, St. Simon, St. Hugués, St. Dominique et St. Pie.

La division numéro deux comprend les paroisses de St. Liboire, Ste. Hélène, St. Ephrem d'Upton, St. Théodore et St. André d'Acton.

Il y aura deux concours pour les fermes les mieux tenues, l'un d'après le programme du conseil d'agriculture modifié, l'autre suivant le programme ci-dessous adopté par les directeurs de cette société.

Il y aura de plus un concours pour les pièces de grains et de légumes et un parti de labour sujets aux règlements ci-dessous.

Les prix pour les fermes bien tenues d'après le programme adopté par le conseil d'agriculture modifié comme sus-dit, sont comme suit :

Division Numéro Un :
\$30, 25, 20, 15, 10.

Division Numéro Deux :
\$20 15, 10, 5,

Les prix pour les terres bien tenues d'après le programme adopté par les directeurs de la société sont comme suit :

Division No. Un.

1ère classe : \$20, 18, 16, 14, 12, 10, 8, 7, 6, 5.

2ème classe : \$16, 14, 12, 10, 8, 7, 6, 5, 4, 3.

Division No. Deux.

1ère classe : \$14, 12, 10, 8, 6.

2ème classe : \$10, 8, 6, 4.

Les prix pour les pièces de grains et de légumes sont comme suit :

Division No. Un :

3 arpents de blé,	\$4, 3, 2, 1,
3 do Orge	4, 3, 2, 1,
3 do Avoine,	3, 2, 1,
3 do Pois,	3, 2, 1,
3 do Seigle,	3, 2, 1,
3 do Sarrasin	3, 2, 1,
3 do Foin	3, 2, 1,
1 do Patates	3, 2, 1,
1 do Bled d'inde	3, 2, 1,
1 do Betteraves	4, 3, 2,
1 do Carottes	4, 3, 2,
1 do Tabac	3, 2,
Jardin	3, 2,

Division No. Deux.

2 arpents de blé	\$3, 2,
2 do Orge,	3, 2,
2 do Pois,	2, 1,
2 do Avoine,	2, 1,
2 do Seigle	2, 1,
2 do Sarrasin	2, 1,
2 do Foin	2, 1,
1 do Patates	2, 1,
1 do Bled d'inde	2, 1,
1 do Betteraves	3, 2,
1 do Carottes	3, 2,
1 do Tabac,	2, 1,
Jardin	2, 1,

Les prix pour le parti de labour sont comme suit :

1ère classe, \$12, 10, 8, 6, 4.
2ème classe, \$10, 8, 6, 4, 2.

Règlements pour le concours des fermes bien tenues d'après le programme adopté par le conseil d'agriculture.
1o Système de rotation de six à dix ans.